

## L'IMPACT DE LA RÉFORME PROCESSUELLE SUR LES DÉCLARATIONS DES ENTREPRISES



### LA FORMATION

Ces dernières années, les entreprises ont été impactées par une réforme venant modifier profondément les processus de leurs déclarations. Nouveau fonctionnement, nouveaux acteurs, il est nécessaire pour les entreprises de maîtriser ces éléments.

L'apparition du guichet unique vient modifier le paysage des formalités, que faire ? avec qui ? pour quelles opérations ? La CEM vous propose cette formation, adaptée aux spécificités de Saint-Barthélemy, pour développer vos compétences et améliorer la qualité de vos actions.



### LES OBJECTIFS

- Comprendre les modifications de la réforme processuelle des déclarations des entreprises
- En cerner les enjeux et les conséquences pratiques
- Maîtriser le fonctionnement du « guichet unique »
- Comprendre l'impact de la réforme sur les différents types d'opérations



### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

#### Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Support de cours

#### Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

#### Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.

### PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés.

### LA DURÉE

Il s'agit d'une formation  
de 1 jour répartie en  
7h00.

### PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

### LE LIEU

La formation se déroulera  
en présentiel à Saint-Barthélemy

### CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
Établissement Public Territorial  
de la Collectivité de Saint-Barthélemy  
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,  
97133 Saint-Barthélemy  
Tél. : 05 90 27 12 55  
Port : 06 90 68 51 04  
[gregory.guerot@cemstbarth.com](mailto:gregory.guerot@cemstbarth.com)



## PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
— Saint-Barthélemy —

La formation de vos projets commence ici....

1 - L'état d'avancement de la réforme processuelle sur les déclarations des entreprises : Guichet Unique - RCS - RNE - RBE.

2 - Les quatre organismes valideurs et l'organisme destinataire : leurs fonctions respectives.

3 - Les établissements « stables » ou non « stables » des sociétés commerciales de droit étranger : les apports de la réforme processuelle

4 - L'incidence du défaut de publication au RCS des modifications dans le délai d'un mois du fait ou de l'acte : la pratique des greffiers.

5 - Le renforcement du contrôle documentaire du greffier sur les justificatifs d'identité : un nouveau cas de déclaration de cessation d'activité et de radiation d'office du RCS.

6 - Le contrôle « a priori » du greffier sur les professions à caractère réglementé : comment opérer une demande d'immatriculation d'une société exerçant une profession à caractère réglementé sur le « Guichet unique ».

7 - Le renforcement du contrôle « a posteriori » du greffier sur les activités artisanales et fluviales : un nouveau cas de déclaration de cessation d'activité et de radiation d'office du RCS

8 - L'apport du décret du 17 octobre 2023 et de l'arrêté du 28 décembre 2023 afférent, entre autres, aux demandes de rectification de mentions figurant au « RNE ».

9 - Les modalités de rapport de la mention de radiation d'office.

10 - Les modalités de décompte des délais d'opposition des créanciers sociaux : quid des 24h visées à l'article 642 alinéa 1 du code de procédure civile.

11 - La prorogation de la durée de la société sous le contrôle du juge : l'apport d'un arrêt récent de la Cour de cassation

12 - La poursuite d'activité d'une société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital à la suite de la loi DADDUE 3 : les écueils.

13 - Le démembrement de propriété des titres : le démembrement « ab initio », les conventions de vote et leurs incidences sur la déclaration des bénéficiaires effectifs.

14 - Les opérations de fusion domestiques : les modalités de publication des fusions simplifiées avec un seuil de détention à 100% de l'absorbante dans l'absorbée.

15 - Les opérations d'APA domestiques : les modalités de publication d'un APA simplifié.

16 - Les opérations d'APA domestiques sous le régime des scissions : le cas particulier du maintien de la solidarité.

17 - Les opérations de scission domestiques : le renvoi au régime des scissions sauf scission simplifiée



## PUBLIC CONCERNÉ

- Chef d'entreprise
- Directeurs d'établissement
- Responsable juridique
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Conseils d'entreprise
- Expert-comptable
- Directeurs administratifs et financiers
- Toute personne souhaitant bénéficier d'une actualisation complète en droit des sociétés



## FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

## LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Virginie Allamelle au 0590 27 12 55 ou sur [virginie.allamelle@cemstbarth.com](mailto:virginie.allamelle@cemstbarth.com)



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : [WWW.CEMSTBARTH.COM](http://WWW.CEMSTBARTH.COM)